

Addendum au rapport de diagnostic  
archéologique de

# Chambray-lès-Tours

Extension de la mairie et  
aménagement du centre bourg

Par  
MATTHIEU GAULTIER

NOVEMBRE 2016



LE SERVICE  
DEL'ARCHÉOLOGIE  
DU DÉPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

[www.département-touraine.fr](http://www.département-touraine.fr)

  
TOURAINE  
LE DÉPARTEMENT

Addendum au rapport de diagnostic  
archéologique de

# Chambray-lès-Tours

Extension de la mairie et  
aménagement du centre bourg

Par  
**MATTHIEU GAULTIER**

NOVEMBRE 2016

Surveillance réalisée le 20 octobre 2016

*Référence bibliographique*

**Philippon 2015** : PHILIPPON (S.). - *Chambray-lès-Tours. Extension de la mairie et aménagement du centre bourg*. Rapport de diagnostic archéologique. Tours : Conseil départemental d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2015.

Photo de couverture : Stéphanie Philippon, 2015.

Le rapport d'opération archéologique est considéré comme un document administratif.

En vertu de l'article L. 523-11 / al. 4 du code du patrimoine, les règles de communication du rapport de fouille sont donc celles applicables aux documents administratifs.

L'utilisation des données du rapport de fouille est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les clichécopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de clichégraphies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 : « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la documentation (...) exclut, pour des bénéficiaires ou des tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

*Imprimé par*

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

*Copyright*

© Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Direction des archives et de l'archéologie - Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire

I.

DONNÉES ADMINISTRATIVES,  
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES



**Localisation**

Région Centre-Val de Loire  
 Département Indre-et-Loire  
 Commune Chambray-lès-Tours  
 Lieu-dit/Adresse Place de la Mairie

**Code INSEE de la commune**

37 050

**Numéro de l'entité archéologique**

N° de site 37.050.023.OP

**Coordonnées altimétriques et géographiques selon le système national de référence**

	X	Y	Z
Lambert	1 527 193,517 à 1 527 512,816 m	6 240 117,912 à 6 240 331,704 m	90,48 à 92,77 m NGF

(syst. RGF 93 – CC47)

**Références cadastrales**

Commune Chambray-lès-Tours  
 Année 2011  
 Section(s) et parcelle(s) AO 144 à 146  
 Lieu-dit Avenue des Platanes

**Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement**

--

**Propriétaire du terrain**

Mairie de Chambray-lès-Tours

**Nature et références de l'opération**

Code Patriarche de l'opération 37.050.023.OP  
 Opération SRA (OA) n° 10 916  
 Arrêté de prescription n° 15/0409 du 10 juillet 2015  
 Surface de prescription 1 735 m<sup>2</sup>  
 Arrêté de désignation du responsable scientifique n° DIAG - 15/0486

**Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement**

Mairie de Chambray-lès-Tours

**Nature de l'aménagement**

Extension de la mairie et aménagement du centre bourg

**Opérateur d'archéologie**

Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL)

**Responsable scientifique de l'opération**

Stéphanie PHILIPPON (SADIL)  
 Surveillance archéologique du 20/10/2016 : M. Gaultier (Sadil)

**Dates d'intervention sur le terrain**

20 octobre 2016

## Le document final de synthèse

---

Nombre de volumes	1
Nombre de pages	28
Nombre de planches hors texte	
Nombre de photos	
Nombre de figures	3
Nombre de cartes	
Nombre de plans	

Intervenants scientifiques

DRAC Centre-Val de Loire, SRA	Stéphane REVILLION	Conservateur régional
	Viviane AUBOURG	Ingénieur d'étude / carte archéologique
Cd37-SADIL	Bruno DUFAY	Conservateur du patrimoine / chef de service
	Matthieu GAULTIER	Attaché de conservation / Archéologue
	Stéphanie PHILIPPON	Attachée de conservation / responsable d'opération

Intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération

DRAC Centre-Val de Loire, SRA	Stéphane REVILLION	Conservateur régional
	Viviane AUBOURG	Ingénieur d'étude / carte archéologique
Cd37-SADIL	Matthieu GAULTIER	Attaché de conservation / Archéologue
	Claudine DESSERRE	Rédactrice / Assitante administrative

Équipe de fouille

CD37 - Sadil	Matthieu GAULTIER	Archéologue
--------------	-------------------	-------------

Équipe de post-fouille

CD37 - Sadil	Matthieu GAULTIER	Étude anthropologique
--------------	-------------------	-----------------------

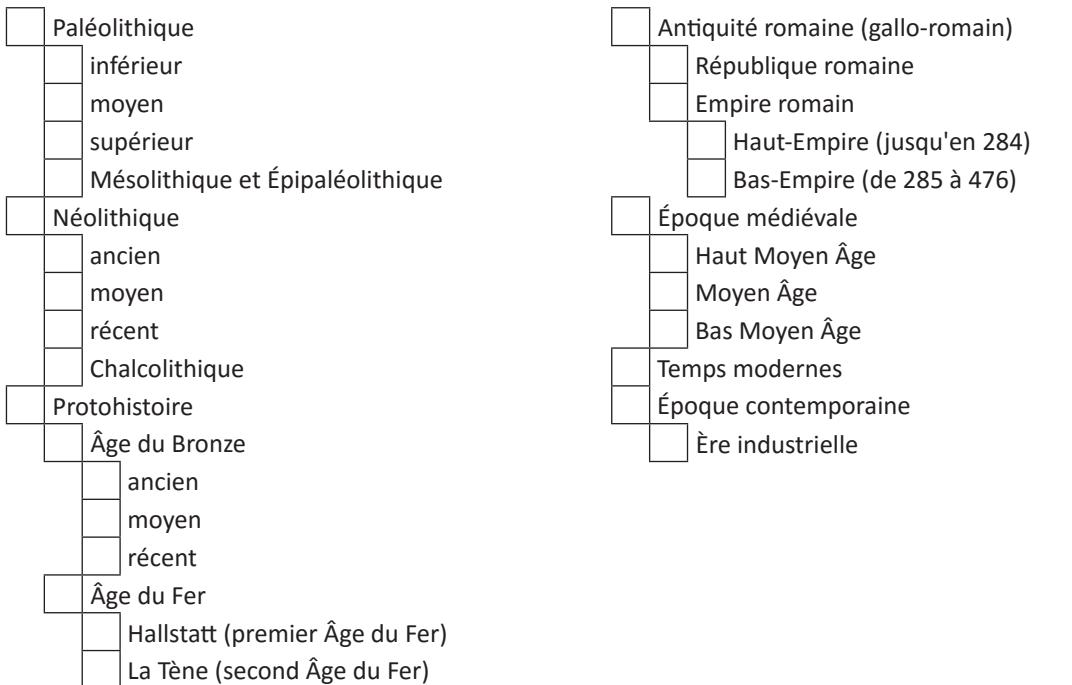
Moyens humains

	Jours/Hommes/Ha
Durée de la phase de préparation (J/H)	0 J/H
Durée de la phase de terrain	0,5 jour
Nombre de jours/homme terrain (J/H)	0,5 jour
Surface réelle diagnostiquée	13 m <sup>2</sup>
Pourcentage d'ouverture réalisée	
Durée de la phase de post-fouille	1 jour
Nombre de jours/hommes post-fouille (J/H)	1 jour

Mots clés du thésaurus « chronologie » et « interprétation » de la base de données nationale

Résultats en mots clés

**Chronologie**



**Sujets et thèmes**



**Lieu(x) de dépôt du mobilier archéologique**

**L**e complément de diagnostic réalisé sur l'ancien terrain de football le 20 octobre 2016 a consisté en une surveillance de l'excavation de neuf fosses destinées à la plantation d'arbres. Le reste de l'aménagement du nouveau jardin public consiste en plantations sur des buttes de terre artificielles qui étaient déjà réalisées au moment de la surveillance. Les fosses n'ont livré aucun vestiges archéologiques. Le substrat, un limon argileux orangé, était recouvert par une épaisseur de 40 à 50 centimètre de limon de plateau beige clair stérile.

Localisation de l'opération

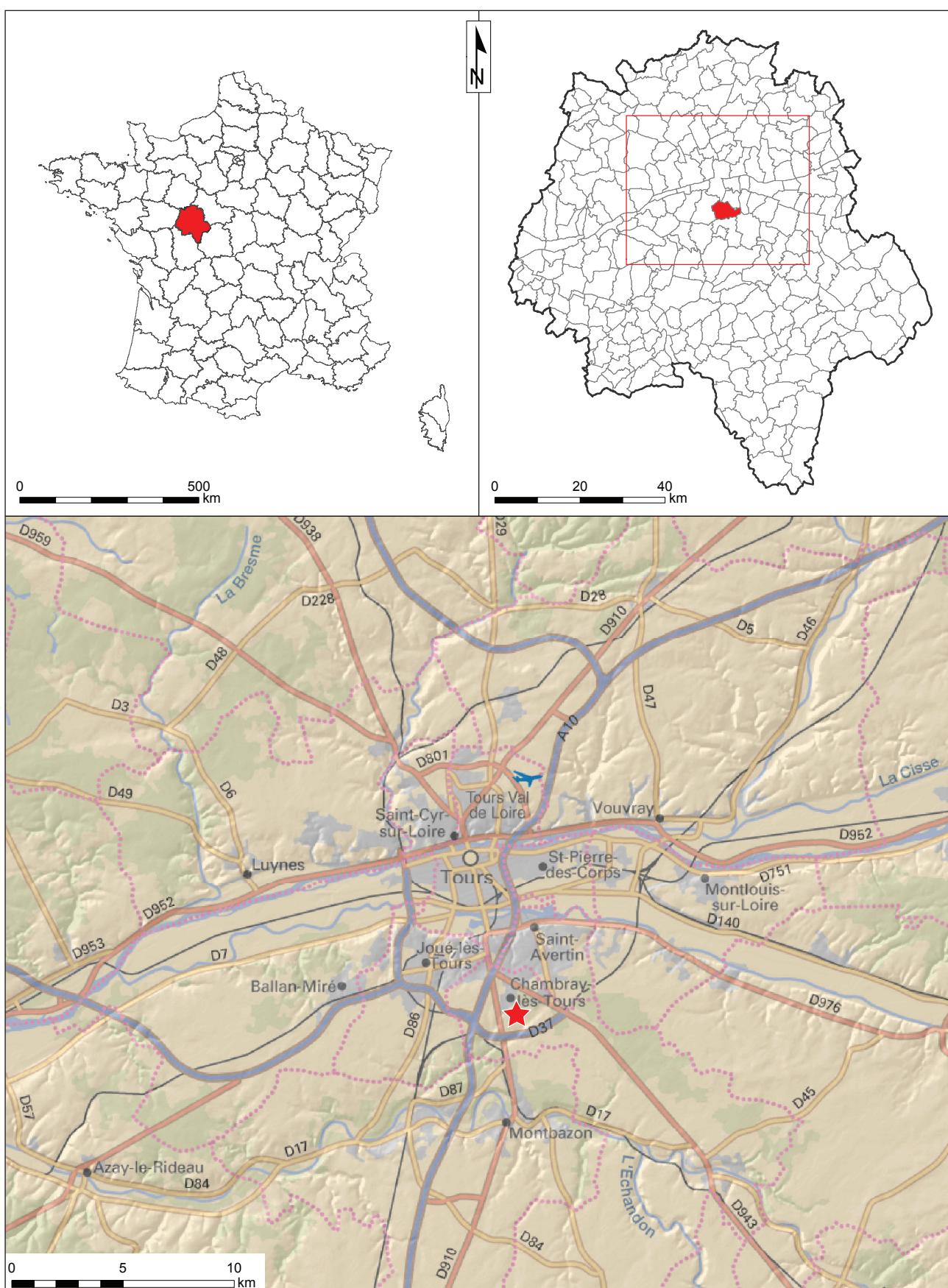


Figure 1 : Localisation du site sur la carte topographique au 1 / 250 000<sup>e</sup> (© IGN France Raster)



**Figure 2** : Localisation du diagnostic sur la carte IGN au 1 / 25 000<sup>e</sup>  
(© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)



# DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PREFET DE LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE

Direction régionale  
des affaires culturelles

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC  
n° 15/0409 du 10 juillet 2015

Service régional de l'archéologie

**ARRÊTÉ**  
**portant prescription de diagnostic archéologique**  
**relatif au projet d'extension de la mairie et de réaménagement du centre bourg**  
**lieu-dit " Place de la Mairie " à Chambray-Lès-Tours (Indre-et-Loire)**

Le Préfet de la région Centre – Val de Loire  
 Officier de la Légion d'Honneur  
 Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (livre V - archéologie) ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant agrément, pour une durée de cinq ans à compter du 2 mai 2015, en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 14-209 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° 15-097 du 26 juin 2015 portant subdélégation de signature à M. Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie par intérim, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté susvisé ;

Vu le dossier de demande de permis de construire n° PC 037 050 15 00027, déposé auprès de la commune de Chambray-Lès-Tours (Indre-et-Loire) le 19 juin 2015 par la Commune de Chambray-Lès-Tours, représentée par son maire, Monsieur Christian GATARD, Place de la Mairie – BP 246, 37172 Chambray-Lès-Tours, relatif au projet d'extension de la mairie et de réaménagement du centre bourg sur des terrains situés lieu-dit " Place de la Mairie " à Chambray-Lès-Tours (Indre-et-Loire), cadastrés AO 108, 255, 307, 310 et Domaine Public, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire, Service régional de l'archéologie, le 22 juin 2015 ;

Considérant le fait que les travaux concernent le cœur de l'ancienne agglomération médiévale de Chambray-Lès-Tours, aux abords immédiats de l'église Saint-Symphorien datée du XII<sup>e</sup> s. pour ses parties les plus anciennes, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est prescrit un diagnostic archéologique préalable à la réalisation du projet d'extension de la mairie et de réaménagement du centre bourg sur les terrains sis en :

Région : Centre – Val de Loire

Département : Indre-et-Loire

Commune : CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Localisation : lieu-dit " Place de la Mairie "

Cadastre : AO 108, 255, 307, 310 et Domaine Public

Emprise : 1 735 m<sup>2</sup>

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

### Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

### Principes méthodologiques :

Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Le diagnostic sera réalisé sous la forme de sondages dont l'implantation et le nombre seront choisis en accord avec le Service régional de l'archéologie et en fonction de l'impact des travaux envisagés.

Lors de la mise au jour de vestiges archéologiques, le responsable scientifique effectuera les extensions de décapage nécessaires à leur compréhension. Il fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les structures mises au jour devront être identifiées par tout moyen approprié (fouille partielle, etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L.523-14 du code du patrimoine.

**Article 4 :** La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Commune de Chambray-Lès-Tours, au Conseil départemental d'Indre-et-Loire et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Copie certifiée conforme  
à l'original

Fait à Orléans, le 10 juillet 2015

Pour le Préfet de la région Centre – Val de Loire  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie par intérim

Christian VERJUX

Destinataires :  
Commune de Chambray-Lès-Tours  
Conseil départemental d'Indre-et-Loire  
Inrap



Préfecture de la région  
Centre - Val de Loire  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

**CHAMBRAY-LES-TOURS (Indre-et-Loire)**  
**Projet d'extension de la mairie et réaménagement du centre bourg**  
**Plan annexé à l'arrêté n°15/0409**  
**prescription de diagnostic archéologique**  
**au lieu-dit Place de la Mairie**





PREFET DE LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

AFFAIRE SUIVIE PAR : AURÉLIE SCHNEIDER  
TÉLÉPHONE : 02 38 78 85 34  
COURRIEL : AURELIE.SCHNEIDER@CULTURE.GOUV.FR  
REFERENCE : 15/AS/VC/376

Monsieur le Maire  
Commune de Chambray-Lès-Tours  
Place de la Mairie – BP 246  
37172 CHAMBRAY-LÈS-TOUR

Orléans, le 6 août 2015

**OBJET** : attribution d'un diagnostic archéologique.

**REF.** : PC 037 050 15 00027

Département : Indre-et-Loire

Commune : CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Localisation : lieu-dit " Place de la Mairie "

Projet : extension de la mairie et réaménagement du centre bourg

Arrêté : n° 15/0409 du 10 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, je vous informe que le diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, sera confié au Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL), Hôtel du département, Place de la Préfecture, 37927 Tours cedex 9, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ayant souhaité réaliser cette opération.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

A réception de la présente notification, vous disposez d'un délai de trois mois pour signer la convention de diagnostic avec le Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL) (article R. 523-30 du code du patrimoine). A défaut de signature de la convention dans le délai prévu ou en cas de désaccord sur les éléments prévus à l'article R. 523-31, ceux-ci sont fixés par le Préfet de région, saisi par la partie la plus diligente, dans le délai de quinze jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Préfet de la région Centre – Val de Loire  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie par intérim

Christian VERJUX

**Commune de Chambray-lès-Tours (37)**  
**Projet d'extension de la mairie**  
**et de réaménagement du centre bourg**

**Projet de diagnostic archéologique**  
Relatif à l'arrêté n° 15/0409 du 10 juillet 2015

**Contexte de l'intervention**

Le projet d'extension de la mairie et de réaménagement du centre bourg sur la commune de Chambray-lès-Tours (cadastre AO 108, 255, 307, 310 et domaine public pour une surface de 1 735 m<sup>2</sup>) nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique.

**Objectifs scientifiques de l'intervention**

Mettre en évidence et caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur la surface concernée par l'aménagement afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

**Modalités d'exécution**

Trois tranchées de diagnostics seront effectuées sur les parcelles 108, 255, 307, 310 et domaine public avec une mini pelle mécanique équipée d'un godet lisse (voir plan joint). Sera également effectuée une surveillance archéologique sur les parcelles 144 et 146 à l'emplacement de fosses de plantation d'arbres.

Les vestiges mis au jour seront fouillés afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Ils seront relevés (photographie, dessin) et enregistrés, cote d'apparition et épaisseur du décapage seront mentionnés. L'ensemble des résultats sera localisé et présenté sur un fond cadastral à une échelle lisible (le système de projection utilisé sera le Lambert 93).

Les découvertes et le contexte historique et archéologique autour de l'opération seront présentés dans un rapport final qui répondra aux normes prévues par l'arrêté du 27 septembre 2004. La description du contexte historique et archéologique dans lequel s'insère le diagnostic sera élaboré grâce à la Carte Archéologique Nationale.

**Moyens humains et techniques**

L'équipe sera composée de 2 à 4 archéologues

Nombre de jours de pelle mécanique : 5 jours ouvrés pour la réalisation des sondages

Nombre de jours de géomètre topographe : 1 jour ouvré

Nombre de jours de pelle mécanique pour le rebouchage à la suite du diagnostic : 2 jours

Service de l'Archéologie du département d'Indre-et-Loire  
Le 4 août 2015

Documents joints :

Copie de la prescription de diagnostic



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Orléans, le 18/08/2015

Service Archéologique  
Départemental d'Indre-et-Loire  
(sadir) - Hôtel du département  
Place de la Préfecture  
37 927 Tours cedex 9

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Aurélie  
Schneider  
Téléphone : 02.38.78.85.41  
Télécopie : 02.38.78.12.95

15/AS/ACB1120

## ACCUSE DE RECEPTION

Comme suite à l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 15/0409 du 10/07/2015, j'accuse réception à la date du 13/08/2015 de votre projet de diagnostic archéologique n° 2015-095-BD/CD concernant le dossier :

Département : Indre-et-Loire

Commune : CHAMBRAY-LES-TOURS

Lieu-dit / Adresse : Place de la Mairie

Je vous indique que ce projet est conforme à mes prescriptions et que j'ai pris bonne note des moyens proposés.

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par subdélégation,  
L'Adjointe au Conservateur régional  
de l'archéologie par intérim,

Aurélie SCHNEIDER.



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
ARR-DESIG-RESP  
**N° DIAG - 15/0486**  
15/AS/ACB1121

Arrêté portant désignation du responsable scientifique  
d'une opération d'archéologie préventive prescrite par  
arrêté n° 15/0409 du 10 juillet 2015

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du Patrimoine, notamment son livre V ;  
VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 15/0409 en date du 10 juillet 2015

#### ARRETE

##### Article 1er

Mademoiselle Stéphanie PHILIPPON, Conseil général d'Indre-et-Loire SADIL Place de la Préfecture à Tours cedex 09, est désignée comme responsable scientifique de l'opération de diagnostic archéologique,  
concernant en région Centre  
Département : Indre-et-Loire  
Commune : **CHAMBRAY-LES-TOURS**  
Localisation : Place de la Mairie  
Parcelles : AO 108, 255, 307 et 310

N° Site : 23 - Etablissements religieux et nécropoles depuis la fin de l'Antiquité :  
Programme : CG 37 Conseil Général d'Indre-et-Loire  
Organisme de rattachement :

##### Article 2 - prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier.  
En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

##### Article 3 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et à l'opérateur.

Fait à Orléans, le 18/08/2015

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par subdélégation,  
L'Adjointe au Conservateur régional  
de l'archéologie par intérim,

Aurélie SCHNEIDER.

Destinataires : Intéressé, opérateur

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex  
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire>

# II.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION  
ET DES RÉSULTATS



# COMPLÉMENT AU RAPPORT D'OPÉRATION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE PRESCRIT PAR L'ARRÊTÉ 15/0409 DU 10 JUILLET 2015 (SITE 37.050.023 OP)

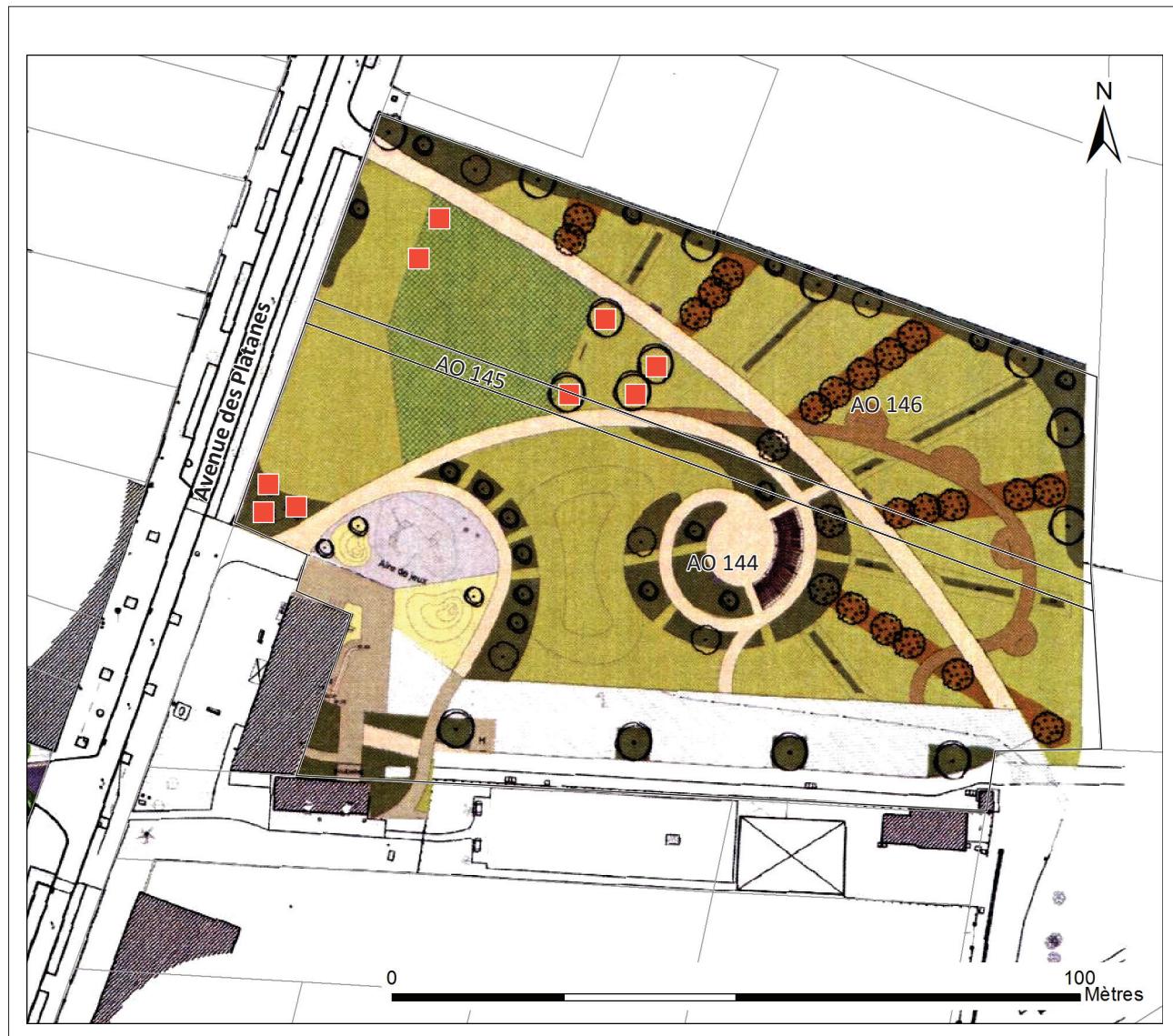
## SURVEILLANCE RÉALISÉE LE 20/10/2016 À L'OCCASION DE L'EXCAVATION DE 9 FOSSES DE PLANTATION D'ARBRES DANS LES PARCELLES AO144, 145 ET 146.

Les parcelles concernées, situées le long de l'avenue des Platanes à Chambray-les-Tours (Fig. 1 et 2) étaient occupées précédemment par un terrain de football. Elles ont été transformées en jardin public dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg et d'extension de la mairie.

Plusieurs plantations d'arbres étaient prévues dans ce jardin public. Neuf fosses de plantation ont été réalisées le 20 octobre 2016 (Fig. 3), les autres plantations prévues se faisant sur des buttes de terre déjà aménagées au moment de notre intervention.

Les fosses réalisées par l'entreprise Giraud ont été faites à la mini-pelle. Les ouvertures pratiquées mesuraient 1,2 mètre de côté et autant en profondeur (soit un volume d'environ 1,7 mètre cube).

La surveillance des 9 fosses de plantation n'a révélé aucun vestige archéologique. Le substrat constitué par un limon argileux brun orangé assez compact a été atteint dans les fosses entre 40 et 50 centimètres sous la surface. Il était recouvert par un limon de plateau beige clair totalement stérile.



**Figure 3** : localisation des fosses de plantation d'arbres en rouge. M. Gaultier Sadil 2016. Fond de plan : mairie de Chambray-lès-Tours, projet d'aménagement.

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

<b>Figure 1</b> : Localisation du site sur la carte topographique au 1 / 250 000 <sup>e</sup> (© IGN France Raster)	10
<b>Figure 2</b> : Localisation du diagnostic sur une carte IGN au 1 / 25 000 <sup>e</sup> (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)	11
<b>Figure 3</b> : localisation des fosses de plantation d'arbres	24





**L**e complément de diagnostic réalisé sur l'ancien terrain de football le 20 octobre 2016 a consisté en une surveillance de l'excavation de neuf fosses destinées à la plantation d'arbres. Le reste de l'aménagement du nouveau jardin public consiste en plantations sur des buttes de terre artificielles qui étaient déjà réalisées au moment de la surveillance. Les fosses n'ont livré aucun vestiges archéologiques. Le substrat, un limon argileux orangé, était recouvert par une épaisseur de 40 à 50 centimètre de limon de plateau beige clair stérile.